



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 29 juin 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2005-1043 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 15 JUIN 2005**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 15 juin 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-1044 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 24 - 76 261,52 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 24 - 388 516,62 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 23 - 9 585,54 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 22 - 353 157,09 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 24, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 24, la liste des réquisitions numéro 23 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 22 :

| Numéro de la liste | Description | Montant | Période |
|----------------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------------|
| Liste PA numéro 24 | Pièces de comptes à payer | 76 261,52 \$ | 13 au 17 juin 2005 |
| Liste PD numéro 24 | Pièces de comptes à payer | 388 516,62 \$ | 13 au 17 juin 2005 |
| Liste des réquisitions numéro 23 | Pièces de comptes à payer | 9 585,54 \$ | 13 au 17 juin 2005 |
| Liste des embauches numéro 22 | Embauches de personnel temporaire | 353 157,09 \$ | 6 au 10 juin 2005 |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1045 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-23 - 306
769,86 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 JUIN 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-23, d'un montant total de 306 769,86 \$, pour la période du 9 au 15 juin 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1046* **SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CO-PRODUCTION ET DE LA PRÉSENTATION
DE LA PIÈCE DE THÉÂTRE «GRACE ET GLORIA» DANS LES MARITIMES PAR
LE THÉÂTRE DE L'ÎLE ET LE THÉÂTRE POPULAIRE D'ACADIE - 24 MARS AU
23 AVRIL 2006**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1248 en date du 2 décembre 2003, adoptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau et que cette dernière désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle au niveau national;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de l'Île détient les droits d'auteurs de la pièce «Grace et Gloria» afin de réduire les dépenses liées à sa production qui sera présentée à Winnipeg du 18 novembre au 10 décembre 2005, à Saskatoon du 14 au 15 décembre 2005, au Théâtre de l'Île du 11 janvier au 18 février 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de l'Île a reçu une demande du Théâtre populaire d'Acadie pour présenter la pièce «Grace et Gloria» dans les Maritimes du 24 mars au 23 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre populaire d'Acadie s'engage à :

- Payer 35 % des frais de production de la pièce «Grace et Gloria» pour l'ensemble des représentations à Gatineau, Winnipeg, Saskatoon et dans les Maritimes;
- Payer tous les frais reliés à la tournée dans les Maritimes du 24 mars au 23 avril 2006 pour un minimum de 19 représentations dans plus de 13 villes;

CONSIDÉRANT QUE cette co-production et la tournée dans les Maritimes sont un excellent outil de promotion pour la Ville et que les comédiennes seront Danielle Grégoire et Viola Léger qui, chaque fois qu'elles ont eu l'occasion, se sont faites d'extraordinaires ambassadrices de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter que le Théâtre de l'Île présente la pièce de théâtre «Grace et Gloria» dans les Maritimes en co-production avec le Théâtre populaire d'Acadie du 24 mars au 23 avril 2006 pour un minimum de 19 représentations.

D'accepter l'entente de co-production entre le Théâtre populaire d'Acadie et le Théâtre de l'Île pour la pièce «Grace et Gloria».

Le trésorier est autorisé à modifier le budget 72132 – Théâtre de l'Île d'un montant égal aux sommes perçues du Théâtre populaire d'Acadie dans le cadre de la présentation de la pièce de théâtre «Grace et Gloria».

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2006 les sommes nécessaires pour la co-production entre le Théâtre de l'Île et le Théâtre populaire d'Acadie pour la pièce «Grace et Gloria».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente entre le Théâtre populaire d'Acadie et la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|--------------|------------------------------------|
| 04-19100 | 15 571,85 \$ | Dépenses payées d'avances |
| 72132-419 | 8 695,65 \$ | Théâtre de l'Île autres prof./adm. |
| 04-13493 | 3 640,13 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1047*

FONDS DE SOUTIEN «MANQUE PAS TA CHANCE» - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 1 350 \$ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 11 JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission jeunesse réunis en assemblée le 11 juin 2005 ont pris connaissance des demandes de soutien pour trois projets jeunesse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation des membres de la Commission jeunesse, ce comité recommande au conseil d'approuver une contribution financière de 1 350 \$ aux organismes qui parrainent les projets suivants :

| Projet | Organismes parrains | Montant |
|---|---|---------|
| Danse avec ta gang | Le Relais des jeunes gatinois | 350 \$ |
| Spectacle bénéfice Opération Enfants soleil | École polyvalente Nicolas-Gatineau | 500 \$ |
| Jeux pour tous | Corporation de loisirs St-Richard de Gatineau | 500 \$ |

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tel qu'indiqué au tableau ci-dessus sur présentation de pièces justificatives par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--------------------------------------|
| 71127-971-49347 | 1 350 \$ | Commission jeunesse // contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1048 **RABAIS DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE LAFONTAINE POUR LA TENUE D'UNE RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RICHELIEU INTERNATIONAL - 15, 16 ET 17 JUILLET 2005**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration du Richelieu International tient une rencontre les 15, 16 et 17 juillet 2005 à la salle Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé une exemption du coût de location de la salle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde un rabais de 50 % du coût de location de la salle Lafontaine au Club Richelieu pour la tenue d'une rencontre du Conseil d'administration du Richelieu International, les 15, 16 et 17 juillet 2005.

Le rabais accordé représente un montant de 215 \$.

Adoptée

CE-2005-1049 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 - 49 893,84 \$**

PROPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 d'un montant total de 49 893,84 \$ pour la période du 7 au 13 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur .

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1050 **SOUMISSION 2005 SI 130 - LARIVIÈRE CONSTRUCTION LTÉE - CONSTRUCTION D'UNE FONDATION POUR ABRIS À SEL ET ABRASIF - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 76 970,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Larivière Construction Ltée, 1-670, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour la construction d'une fondation qui permettra de recevoir l'abri pour le sel et les abrasifs aux ateliers municipaux du secteur de Buckingham, pour un montant total de 76 970,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 2 juin 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30147-013-49305 | 72 286,01 \$ | Ateliers municipaux au 250 rue Charles Buckingham // aménagement d'un abri |
| 04-13493 | 4 684,12 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|-----------|-----------|--|
| 06-30147-009 | 40 914 \$ | | Ateliers municipaux au 250 rue Charles Buckingham // égout et aqueduc pour l'édifice |
| 06-30147-013 | | 40 914 \$ | Ateliers municipaux au 250 rue Charles Buckingham // aménagement d'un abri |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1051

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GENIVAR POUR EFFECTUER LES RELEVÉS, LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET VERSANT CÔTE D'AZUR, PHASE 6, COUCHE DE BASE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage couche de base sont nécessaires pour la phase 6 du projet Versant Côte d'Azur afin de préserver la fondation granulaire construite en 2005;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR a déposé une offre de services professionnels pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis et documents d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour le projet Versant Côte d'Azur, phase 6, couche de base :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- Autorise la firme GENIVAR à procéder aux relevés, à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents d'appel d'offres de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la pose de la couche de base pour le projet Versant Côte d'Azur, phase 6;
- Accepte de verser pour la réalisation du mandat, un montant maximum d'honoraires de 23 344,32 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30244-004-49306 | 21 923,67 \$ | Pavage - projet versant Côte d'Azur ph. 6 // honoraires professionnels |
| 04-13493 | 1 420,65 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1052

MAJORATION DE MANDAT - SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DU BIOGAZ DANS LA PARTIE EST DU PARC LA BAIE - ANNÉE 2005 - FIRME ANDRÉ SIMARD ET ASSOCIÉS LTÉE - MONTANT SUPPLÉMENTAIRE DE 9 380,29 \$ INCLUANT LES TAXES POUR UN MANDAT MAJORÉ À UN MONTANT GLOBAL TOTAL DE 21 595,95 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la firme André Simard et associés a déjà été mandatée par le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles pour la vérification trimestrielle de la présence de biogaz dans les puits de surveillance et les événements situés dans le secteur est de l'ancien site d'enfouissement du parc La Baie, au montant de 12 215,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt du dernier rapport de la firme, il y a lieu de revoir à la hausse les travaux de suivi des biogaz dans la partie est du parc La Baie pour le reste de l'année :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la révision à la hausse du mandat à la firme André Simard et associés ltée, pour le porter à un total de 21 595,95 \$ incluant les taxes pour l'année 2005 afin d'effectuer la surveillance environnementale du biogaz dans la partie est de l'ancien site d'enfouissement du parc La Baie, le tout selon le rapport de ladite firme en date du mois de mai 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|-------------|---|
| 41110-411-49307 | 8 809,44 \$ | Admin. traitement et gestion matières résiduelles // serv. prof. et génie |
| 04-13493 | 570,85 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1053*

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT - TRAVAUX DE SURDIMENSIONNEMENT - RUE HAMEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée le 10 mars 1988 entre l'ex-Ville de Gatineau et la compagnie Pat Fran Construction (3009696 Canada Inc.) pour la mise en place des services municipaux dans le projet domiciliaire de la rue Hamel;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pat Fran Construction (3009696 Canada Inc.) a déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux de la phase I sur le tronçon de la rue Hamel portant le numéro de lot 3 496 864 situé dans ce projet et que cette requête a été approuvée par la résolution numéro CM-2005-357 adoptée le 19 avril 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée prévoit à l'article 21, que la Ville doit rembourser les coûts reliés au surdimensionnement de l'égout pluvial dans ce projet et qu'une partie des travaux de surdimensionnement seront réalisés à même la phase approuvée par la résolution numéro CM-2005-357 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser au fonds de roulement la somme de 27 000 \$, remboursable sur une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2006 afin de financer le projet Surdimensionnement de l'égout pluvial – projet de la rue Hamel inscrit dans le programme triennal d'immobilisations 2005 sous le projet numéro ing-03-18 intitulé Surdimensions – divers projets.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement de l'égout pluvial dans le projet de la rue Hamel et ce, jusqu'à concurrence de 27 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 27 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-----------|---|
| Fonds de roulement | 27 000 \$ | Quote-part – Surdimensionnement égout pluvial - rue Hamel |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1054*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1481*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE LORRAIN, PHASE 2 - DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 553 685, 3 553 686 et 3 553 687 étant la phase 2 du projet Domaine Lorrain;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine Lorrain, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine Lorrain, phase 2, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 29 avril 2005, portant le numéro de dossier 74707, minute 36783-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 308-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 380 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 380 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|------------|---|
| Règlement 308-2005 | 380 000 \$ | Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Domaine Lorrain, phase 2 |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 308-2005 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1055*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX -
PROLONGEMENT DES RUES DE FERMONT ET DE PERCÉ - DISTRICT
ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2692228 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout sanitaire ainsi qu'au prolongement des rues (rues de type rural avec fossé et éclairage) portant le numéro de lot 3 231 505 étant les rues de Fermont et de Percé;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2692228 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux pour le prolongement des rues de Fermont et de Percé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 2692228 Canada inc. concernant le prolongement des rues de Fermont et de Percé, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 17 mars 2005, et portant le numéro de dossier 71575, minute 34764-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 2692228 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003) les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que les rues de type rural pour le prolongement des rues de Fermont et de Percé.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1056

SOUSSION 2004 SP 121 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - CONSTRUCTION DU COLLECTEUR PLUVIAL - DOMAINE CHAMPLAIN - SERVICE D'INGÉNIERIE - 310 083,59 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Location d'équipement R.H.Nugent Ltée, 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial au Domaine Champlain, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 310 083,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 décembre 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|---|
| 06-20058-005-49308 | 65 519,86 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais remise en état des lieux |
| 06-20058-004-49309 | 2 268,53 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais réfection rue/bordures |
| 06-20058-003-49310 | 41 537,77 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais entrée /sortie autoroute (structure) |
| 06-20058-002-49311 | 16 959,93 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais regard mr-1500 |
| 06-20058-001-49312 | 164 926,95 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais conduite 1500 mm. |
| 04-13493 | 18 870,55 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|--|
| 06-20058-007 | 33 174,51 \$ | | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais // amendement numéro 1 |
| 06-20058-005 | | 11 749,86 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais // remise en état des lieux |
| 06-20058-003 | | 6 537,77 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais // entrée /sortie autoroute (structure) |
| 06-20058-002 | | 3 959,93 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais // regard mr-1500 |
| 06-20058-001 | | 10 926,95 \$ | Égout pluvial parc Domaine Champlain / bo. Outaouais // conduite 1500 mm. |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1057 **SOUSSION 2005 SI 141 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE DE JEUX D'EAU AU PARC GILLES-MAISONNEUVE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 84 686,01 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco Inc., 287-A, Sir Wilfrid Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de jeux d'eau pour le parc Gilles-Maisonneuve, au coût de 84 686,01 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 18 mai 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1045.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|---|
| 06-30123-005-49313 | 79 532,33 \$ | Aménagement et réfection de divers parcs // parc Gilles-Maisonneuve réaménagement |
| 04-13493 | 5 153,68 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1058 **SOUSSION 2005 SI 036 - BUSSIÈRES ET BÉRUBÉ - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES - DESCRIPTION TECHNIQUE DES TERRAINS APPARTENANT À LA COURONNE POUR LE TRONÇON DE LA RUE JACQUES-CARTIER COMPRIS ENTRE L'AUTOROUTE 50 ET LA RUE SAINT-LOUIS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 62 401,06 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bussières et Bérubé, 73, rue Laval, Gatineau, Québec, J8X 3H2, pour la prestation de services professionnels pour la fourniture de services professionnels d'arpenteurs-géomètres pour la préparation de la description technique d'une partie du lit des rivières des Outaouais et Gatineau pour un montant total de 62 401, 06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|--------------|---|
| 61491-419-49314 | 58 603,56 \$ | Berges rue Jacques Cartier // autres prof./adm. |
| 04-13493 | 3 797,50 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|---|
| 61100-411 | 8 700 \$ | | Urbanisme // serv. prof. et génie |
| 61491-419 | | 8 700 \$ | Berges rue Jacques Cartier // autres prof./adm. |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005

Adoptée

CE-2005-1059

**SOUSSION 2003 SP 075 - AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. -
INSPECTION PÉRIODIQUE INFORMATISÉE DES OUVRAGES DE SURVERSES
DES RÉSEAUX D'ÉGOUT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 97 782,89 \$ -
UN AN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil, Québec, J4H 4B9, pour effectuer l'inspection hebdomadaire des ouvrages de surverses ainsi que pour l'entretien hebdomadaire des appareils de mesure pour les secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau, le tout en conformité avec les sections 1, 2 et 3 de l'alternative 2 de sa soumission déposée en date du 12 août 2003, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

ALTERNATIVE 2 - SECTION 1 – SECTEUR D'AYLMER

Prix excluant les taxes

| Inspection type de surverse | Prix unitaire par visite Juillet/décembre 2005 | Prix unitaire par visite Janvier/juin 2006 |
|------------------------------------|---|---|
| A | 13,10 \$ | 11,41 \$ |
| B | 19,10 \$ | 17,87 \$ |
| C | 25,10 \$ | 24,33 \$ |
| Entretien des appareils de mesures | 4,15 \$ | 1,90 \$ |

ALTERNATIVE 2 - SECTION 2 – SECTEUR DE HULL

Prix excluant les taxes

| Inspection type de surverse | Prix unitaire par visite Juillet/décembre 2005 | Prix unitaire par visite Janvier/juin 2006 |
|------------------------------------|---|---|
| A | 13,10 \$ | 11,41 \$ |
| B | 18,72 \$ | 17,47 \$ |
| C | 25,10 \$ | 24,33 \$ |
| Entretien des appareils de mesures | 4,15 \$ | 1,90 \$ |

ALTERNATIVE 2 - SECTION 3 – SECTEUR DE GATINEAU

Prix excluant les taxes

| Inspection type de surverse | Prix unitaire par visite Juillet/décembre 2005 | Prix unitaire par visite Janvier/juin 2006 |
|------------------------------------|---|---|
| A | 13,10 \$ | 11,41 \$ |
| B | 17,67 \$ | 16,34 \$ |
| C | 25,10 \$ | 24,33 \$ |
| Entretien des appareils de mesures | 4,15 \$ | 1,90 \$ |

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2005 ou avant, après entente entre les parties, avec une option de renouvellement pour une année supplémentaire, le tout selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-431 – Administration – Traitement des eaux et gestion des matières résiduelles – Services techniques et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2006, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1060* SOUSSION 2005 SP 143 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RAPIÉÇAGE 2005 - DIVERSES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 821 506,25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de rapiéçage sur diverses rues de la ville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 821 506,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 31 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total approximatif de 821 506,25 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------------|--------------------------------------|
| 06-30269-005 | 375 268,96 \$ | Règlement d'emprunt – Réseau routier |
| Futur FDI | 358 677,68 \$ | FDI |
| Futur FDI | 37 565,75 \$ | FDI |
| 04-13493 | 49 993,86 \$ | TPS à recevoir ristourne |

De plus, ce comité recommande au conseil :

D'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus cumulé affecté – projets en cours, le montant de 400 000 \$ afin de financer le projet Travaux de méga-rapiéçage tel qu'adopté par la résolution numéro CM-2005-346 le 19 avril 2005.

D'autoriser le trésorier à puiser à même le surplus cumulé de l'ex-Ville de Buckingham, le montant de 37 565,75 \$ afin de financer des travaux de méga-rapiéçage – rue Georges.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1061 **SOUMISSION 2005 SI 140 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE DU RUISSEAU BLANCHETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 99 726,68 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ ET DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'un modèle hydrologique et d'un plan directeur de drainage commun pour le projet «Étude du bassin de drainage du ruisseau Blanchette» au montant forfaitaire total révisé de 99 726,68 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 11-50011-001-49315 | 93 657,68 \$ | Suivi des ouvrages de retenue des eaux // ing 05 06 honoraires professionnels |
| 04-13493 | 6 069,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1062 **SOUMISSION 2005 SI 138 - CIMA+, S.E.N.C. - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DU BASSIN DE DRAINAGE DU RUISSEAU BURKE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 99 496,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation d'un modèle hydrologique et d'un plan directeur de drainage commun pour le projet «Étude du bassin de drainage du ruisseau Burke» au montant forfaitaire total de 99 496,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 11-50003-014-49316 | 93 441,63 \$ | Honoraires professionnels - 2005 // ing 03 40 étude des eaux de ruissellement |
| 04-13493 | 6 055,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1063

SOUSSION 2005 SI 139 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR LES INVENTAIRES PRÉLIMINAIRES DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES ZONES D'ÉROSION DU RUISSEAU BLANCHETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 50 455,72 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ ET DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la prestation de services professionnels de consultants spécialisés pour réaliser des études préparatoires pour les inventaires préliminaires de la faune, de la flore et des zones d'érosion du ruisseau Blanchette, au montant forfaitaire total de 50 455,72 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 11-50011-001-49317 | 47 385,17 \$ | Suivi des ouvrages de retenue des eaux // ing 05 06 honoraires professionnels |
| 04-13493 | 3 070,55 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1064

SOUSSION 2005 SI 137 - FONDEX OUTAOUAIS - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR LES INVENTAIRES PRÉLIMINAIRES DE LA FAUNE, DE LA FLORE ET DES ZONES D'ÉROSION DU RUISSEAU BURKE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 17 739,16 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Fondex Outaouais, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour la prestation de services professionnels de consultants spécialisés pour réaliser des études préparatoires pour les inventaires préliminaires de la faune, de la flore et des zones d'érosion du ruisseau Burke, au montant forfaitaire total de 17 739,16 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-00270-002-49318 | 11 245,40 \$ | Honoraires professionnels - divers projets ingénierie // bassin rétention Burke |
| 11-50003-014-49319 | 5 414,22 \$ | Honoraires professionnels - 2005 // ing 03 40 étude des eaux de ruissellement |
| 04-13493 | 1 079,54 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1065 DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ HYDRO-QUÉBEC - COMPLEXE AQUATIQUE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la réalisation du projet du complexe aquatique du secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit faire une demande de raccordement au réseau d'alimentation électrique afin que le futur complexe aquatique soit desservi :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service de la gestion des édifices et de l'électricité à formuler une demande, auprès de la Société Hydro-Québec, afin de raccorder le complexe aquatique du secteur d'Aylmer à son réseau existant.

Adoptée

CE-2005-1066 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME QUALITAS OUTAOUAIS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX, PHASE 3 - 24 845,40 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de séparation des réseaux d'égout sont projetés dans le cadre du projet du collecteur Mondoux, phase 3 dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les services d'un laboratoire sont requis afin d'assurer le contrôle qualitatif en chantier au niveau des matériaux et des méthodes de mises en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la firme Qualitas Outaouais a soumis une offre de services professionnels pour les services de laboratoire requis dans le cadre du projet du collecteur Mondoux, phase 3 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme Qualitas Outaouais pour le contrôle qualitatif en chantier des travaux du collecteur Mondoux, phase 3 pour un montant de 24 845,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--|
| 06-30274-005-49320 | 23 333,40 \$ | Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout collecteur // Mondoux phase 3 |
| 04-13493 | 1 512,00 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|--------------|--|
| 06-30274-010 | 23 333,40 \$ | | Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // travaux ponctuel égout |
| 06-30274-005 | | 23 333,40 \$ | Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // collecteur Mondoux phase 3 |

Un certificat du trésorier a été émis le 27 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1067*

**CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS-LOGIS - PROJET DE
12 LOGEMENTS SUR LA RUE MARENGÈRE - 236 050 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL
DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

CONSIDÉRANT QUE la coopérative de solidarité Les habitations Jocelyne-Légaré a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 12 logements sociaux pour personnes avec une déficience physique;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission recommande au conseil de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme Accès-Logis parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 1 104 693 sur la rue Marengère et que la valeur marchande de ce lot est établie à 154 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer à la coopérative de solidarité Les habitations Jocelyne-Légaré une contribution municipale de 236 050 \$, dont 154 000 \$ pour la valeur du terrain, pour la construction de 12 logements sociaux sur la rue Marengère, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'Habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-Logis.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'Habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 82 050 \$ à la coopérative de solidarité Les habitations Jocelyne-Légaré à l'attention de monsieur Serge Marleau, 135, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J8Y 6X7, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

De plus, ce comité recommande au conseil :

D'approuver la vente du lot numéro 1 104 693 sur la rue Marengère à la coopérative de solidarité Les habitations Jocelyne-Légaré pour la somme de 1 \$ afin que cette dernière réalise le projet de logements sociaux recommandé par la Commission permanente sur l'habitation. Les frais de notaire reliés à cette vente seront assumés par l'acquéreur.

De s'engager envers la Société d'Habitation du Québec à défrayer pour une période de cinq ans, la totalité des 12 suppléments au loyer prévu dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin au montant de 82 050 \$ seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 272-2005. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Cette résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement numéro 272-2005.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|------------|-----------------------------|
| 52200-972 | 154 000 \$ | Logement social subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|------------|------------|--|
| 01-74210 | 154 000 \$ | | Disposition actifs - propriétés // subventions |
| 52200-972 | | 154 000 \$ | Logement social // subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 272-2005 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1068*

FERMETURE DE LA RUE LAVAL ENTRE LES RUES WELLINGTON ET WRIGHT TOUS LES JEUDIS POUR L'EXPLOITATION DU MARCHÉ VIEUX-HULL - 23 JUIN AU 13 OCTOBRE 2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Marché Vieux-Hull a été mis sur pied en tant qu'événement structurant de la revitalisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE les projets pilotes des années 2003 et 2004 ont convaincu son promoteur, Développement Vieux-Hull (DVH) à renouveler l'expérience en 2005 et que celui-ci a respecté ses engagements;

CONSIDÉRANT QUE le site de la rue Laval offre un potentiel supérieur au 15, rue Leduc et que les services municipaux concernés ont été consultés relativement à ce nouveau site;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, par résolution et en vertu de l'article 3.33.6 du règlement de zonage numéro 2210 de l'ex-Ville de Hull, autoriser un usage saisonnier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'autoriser la tenue du Marché Vieux-Hull sur la rue Laval, entre les rues Wellington et Wright, aux conditions suivantes :

- que Développement Vieux-Hull (DVH) limite l'exploitation du marché aux jeudis entre 9 h 30 et 18 h, du jeudi 23 juin au jeudi 13 octobre 2005;
- que l'installation des abris, des étals, des barricades, de l'affichage ainsi que le ménage à la fin de chaque journée soient la responsabilité entière de Développement Vieux-Hull (DVH);
- que l'installation et l'enlèvement des couvre-parcomètres soient assumés par la division du stationnement, de la brigade scolaire adulte et du contrôle animalier;
- que seule la voie ouest de la rue Laval sera occupée par les équipements requis pour la tenue de marché. La voie du côté étant maintenue libre de tout obstacle afin de faciliter la circulation des piétons et des véhicules d'urgence.

D'autoriser la division du stationnement à rendre les services requis pour le bon déroulement du projet de Développement Vieux-Hull en absorbant un coût total de 9 512,50 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31540 – Parcomètres et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Advenant un constat de nuisance jugé intolérable, la Ville se réserve le droit de mettre un terme à cette autorisation en tout temps.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1069

RÉALISATION D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur les lots numéros 1 288 430 et 1 287 765 situé sur la rue Marie-Le Franc sera disponible à l'été 2005 pour des fins récréatives;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est subdivisé et que la Ville de Gatineau et le ministère des Transports du Québec en sont les propriétaires et qu'une demande d'autorisation temporaire a été acheminée;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera partiellement financé à partir du budget discrétionnaire de la conseillère Denise Laferrière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des résidents de l'Île de Hull visant à permettre l'aménagement d'un jardin communautaire au terrain rue Marie-Le Franc.

La Ville assume toute responsabilité pour dommages et/ou réclamations auprès du ministère des Transports du Québec.

De plus, ce comité autorise le Module des travaux publics et de l'environnement à piloter les travaux pour un montant maximum de 500 \$ et accepte de supporter le projet de jardins communautaires de l'Association des résidents de l'Île de Hull pour un montant de 1 500 \$ à même le budget discrétionnaire de la conseillère du district de Hull, madame Denise Laferrière. L'Association des résidents de l'Île de Hull sera remboursée sur présentation de pièces justificatives.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------------|----------|--|
| 71488-639-49321 | 2 000 \$ | Denise Laferrière – District électoral de Hull - Aménagement autres matières |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1070*

RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 380 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DOMAINE LORRAIN , PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 308-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 380 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Lorrain, phase 2.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1071* RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2005 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 660 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET PLATEAU SYMMES II, PHASES 11 ET 12 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 309-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 660 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Plateau Symmes II, phases 11 et 12.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1072* VENTE DE LOTS - RUES LE GALLOIS ET DE LA PLAINE – PROJET BELLEVUE – RAYMOND SÉGUIN – 65 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – SIMON RACINE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire des lots numéros 2 309 927, 2 309 934, 2 309 937, 2 310 009, 2 310 011, 2 310 013, cadastre du Québec dans le cadre du développement du projet Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des offres d'achat qui rencontrent ses attentes aux prix recherchés soit, un total de 65 500 \$ ainsi qu'un dépôt de 4 000 \$ par terrain pour lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE la présente vente est effectuée conformément à l'article 7.1.1 de la politique d'aliénation des biens immobiliers – immeuble à valeur marchande conventionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la vente des lots numéros 2 309 927, 2 309 934, 2 309 937, 2 310 009, 2 310 011 et 2 310 013 à monsieur Raymond Séguin, ses successeurs et ses ayants droit aux conditions ci-après :

- Le prix de vente total est de 65 500 \$ plus TPS et TVQ si applicables.
- Un dépôt de 4 000 \$ par lot a été versé en garantie des obligations du promettant acheteur.
- Le droit pour la Ville de refuser de signer l'acte si le délai de signature excède 90 jours de la présente acceptation.
- L'acheteur n'a aucun droit de se retirer en raison des conditions de sol qui lui sont connues à la date de confirmation de l'offre d'achat par lui-même.
- L'obligation pour l'acheteur de débiter et de poursuivre la réalisation d'un bâtiment selon les normes dans un délai de 12 mois de la signature de l'acte de vente et ce, sur chacun des lots.
- Un droit pour la Ville de saisir le dépôt pour tout défaut de l'acheteur.
- L'obligation pour l'acheteur d'acheminer dans les délais un projet d'acte reflétant le contrat de vente type de la Ville prévoyant entre autres, la vente aux risques et périls de l'acheteur, un droit de rachat par la Ville à 90 % du prix vendu en cas de défaut de l'acheteur de construire dans les délais ou en cas de revente du terrain sans construction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1073 **SUBVENTION DE 2 400 \$ - CENTRE D'ARTISTES AXENÉO7 - PROJET GALERIES DE PORTRAITS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 400 \$ à l'ordre du Centre d'artistes AXENÉO7 à l'attention de madame Diane Génier, directrice générale, 80, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention dans le cadre de leur levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11406-972 | 1 200 \$ | Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions |
| 11418-972 | 1 200 \$ | Yves Ducharme - maire subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1074 **SUBVENTION DE 200 \$ - FÉDÉRATION DE BASKET-BALL DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fédération de basket-ball du Québec à l'attention de monsieur Richard Fournier, 122, rue du Ruisseau, Gatineau, Québec, J8M 1H9, à titre de subvention pour la participation d'une jeune athlète de l'Outaouais à une activité de financement le 29 juin 2005 en prévision des Jeux du Canada qui auront lieu à Regina du 5 au 13 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11416-972 | 200 \$ | Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------------|---------------|--|
| 11416-671 | 800 \$ | | Luc Montreuil - de Masson-Angers // fourn. de bureau |
| 11416-972 | | 800 \$ | Luc Montreuil - de Masson-Angers // subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1075 **SUBVENTION DE 450 \$ - DÉVELOPPEMENT VIEUX-HULL - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de Développement Vieux-Hull à l'attention de madame Patricia Brennan, directrice, 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gatineau, Québec, J8X 2C9, à titre de subvention.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 11418-972 | 150 \$ | Yves Ducharme - maire subventions |
| 11408-972 | 300 \$ | Denise Laferrrière - de Hull subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1076

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TRAVAILLER HORS DES HEURES RÉGULIÈRES DE TRAVAIL POUR CERTAINS TRAVAUX PONCTUELS DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux hors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ponctuels spécifiques dans le cadre du projet de réfection de l'avenue de Buckingham devront être réalisés hors des heures régulières permises au règlement en vigueur afin de permettre des fermetures temporaires du réseau d'aqueduc existant, de réduire les impacts sur la circulation à l'intersection de l'avenue de Buckingham et de la rue Maclaren ainsi que pour assurer la sécurité des travailleurs et de la population;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ponctuels spécifiques projetés seront réalisés de nuit, c'est-à-dire entre 21 h et 7 h et nécessiteront au total approximativement 4 nuits de travail non consécutives;

CONSIDÉRANT QUE les dates exactes de la réalisation des travaux ponctuels spécifiques sont inconnues en fonction des conditions existantes particulières du chantier en cours et que par conséquent, l'entrepreneur anticipe réaliser ces travaux dans les semaines du 4 ou 11 juillet approximativement ainsi qu'au cours du mois d'août 2005;

CONSIDÉRANT QUE des avis publics seront émis préalablement à la réalisation de ces travaux ponctuels spécifiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'entrepreneur Carrière des Ruisseaux dans le cadre du projet de réfection de l'avenue de Buckingham, à travailler hors des heures régulières permises au règlement pour les semaines du 4 et 11 juillet 2005 ainsi qu'au cours du mois d'août 2005 approximativement afin d'assurer la réalisation sécuritaire des travaux projetés ainsi que minimiser les impacts sur la circulation et la population.

Adoptée

CE-2005-1077

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS COLS BLANCS DE L'EX-COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS - AUGMENTATION ANNUELLE POUR LA VILLE DE 6 357 \$, SOIT 3,69 %

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la tarification de l'assurance collective des employés cols blancs de l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais applicable à compter du 1^{er} juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en tout temps, retourner en appel d'offres si les taux ne sont pas satisfaisants ou si le marché a changé substantiellement;

CONSIDÉRANT QUE l'actuaire-conseil de la firme Groupe-conseil Aon inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la Financière Sun Life pour le 1^{er} juin 2005 et nous recommande d'accepter la nouvelle tarification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE faisant suite à l'analyse soumise par notre actuaire-conseil de la firme Groupe-conseil Aon inc., ce comité accepte les nouveaux taux de la Financière Sun Life et ce, selon l'entente intervenue avec la firme Groupe-conseil Aon inc., tel qu'il est indiqué dans leur lettre du 10 juin 2005 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1078* DÉMISSION DE MONSIEUR MARIO LEBEAU AU POSTE DE COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Développement économique – CLD Gatineau et la Ville de Gatineau ont élaboré un projet d’entente de terminaison d’emploi avec monsieur Mario Lebeau;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Lebeau, commissaire au sein du Développement économique – CLD Gatineau a déposé sa démission;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette entente seront assumés par Développement économique – CLD Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’accepter la démission de monsieur Mario Lebeau au poste de commissaire au sein du Développement économique – CLD Gatineau et ce, à compter du 21 juin 2005 et entérine l’entente de terminaison d’emploi entre monsieur Mario Lebeau, la Ville de Gatineau et Développement économique – CLD Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l’assistant-greffier sont autorisés à signer l’entente de terminaison d’emploi laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à payer à monsieur Mario Lebeau les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés. Le trésorier est également autorisé à ajuster la contribution à verser au Développement économique – CLD Gatineau en conséquence.

Les autorités municipales profitent de l’occasion pour remercier monsieur Mario Lebeau de ses loyaux services.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1079* TOURISME OUTAOUAIS - OPÉRATION D’UN BUREAU CHARGÉ DE PROMOUVOIR LE TOURISME D’AFFAIRES ET DE CONGRÈS - 165 750 \$

CONSIDÉRANT QUE selon la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et Tourisme Outaouais, une subvention annuelle de 575 010 \$ doit être versée à Tourisme Outaouais pour l’opération d’un bureau chargé de promouvoir le tourisme d’affaires et de congrès. Ce montant représente l’ensemble des frais d’opération reliés à l’opération de ce bureau dont près de 354 010 \$ en salaires et avantages sociaux et 221 000 \$ en dépenses pour activités de promotion et de tourisme d’affaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d’accepter, en tenant compte des obligations de Tourisme Outaouais selon l’entente, de verser le montant résiduel de 165 750 \$ à Tourisme Outaouais en trois versements égaux et trimestriels et d’autoriser le Service des finances à verser les montants établis.

Le trésorier est autorisé à émettre à Tourisme Outaouais à l’attention de monsieur Gilles Picard, directeur général, 103, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 3V8, les chèques suivants :

- un chèque de 55 250 \$ immédiatement;
- un chèque de 55 250 \$ au mois de juillet 2005;
- un chèque de 55 250 \$ au mois d’octobre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|------------|-------------------------------------|
| 62310-971 | 165 750 \$ | Bureau du tourisme // contributions |

Un certificat du trésorier a été émis le 28 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1080* ADHÉSION DE LA VILLE À LA CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'a pas encore officiellement adhéré à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prône des valeurs d'inclusion et de respect de la diversité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'émergence de la diversité culturelle est en croissance au sein de la population de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif sur les relations avec la communauté noire de Gatineau est une entité fiable et représentative d'une communauté visée par la Charte québécoise des droits et libertés de la personne :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adhérer officiellement à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et de procéder à la proclamation officielle lors d'un événement significatif.

De plus, ce comité recommande au conseil que des plaques faisant état de l'adhésion officielle soient installées dans les cinq Centres de services de la ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|-------------|---|
| 19510-493 | 1 408,72 \$ | Communications // frais de réceptions et de traiteurs |
| 71518-694 | 469,57 \$ | Événements interculturels // articles promotionnels |
| 04-13493 | 121,71 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|--------|--------|---|
| 71518-349 | 500 \$ | | Événements interculturels // autres publ./inform |
| 71518-694 | | 500 \$ | Événements interculturels // articles promotionnels |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1081* DÉLÉGATION - COORDONNATRICE AUX COMMUNAUTÉS CULTURELLES - COMITÉ DE TRAVAIL DE L'UNESCO

CONSIDÉRANT QUE la mise à contribution de l'expertise de 30 ans de la Ville de Gatineau en matière de services aux communautés culturelles a été sollicitée par l'UNESCO;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est la deuxième ville au Québec pour la proportion d'immigrants au sein de sa population et que l'émergence de la diversité culturelle est en croissance sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville au comité de travail la positionnera positivement en vue du Forum urbain mondial prévu en juin 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de mandater la coordonnatrice aux communautés culturelles du Service des arts, de la culture et des lettres à représenter la Ville sur le comité de travail de l'UNESCO pour le projet de coalition canadienne des villes contre le racisme et la xénophobie.

Les dépenses prévues sont de 2 000 \$ pour 2005 et 4 000 \$ pour 2006.

Le trésorier est autorisé à prévoir un montant de 4 000 \$ au budget 2006 pour assumer les frais inhérents à la participation de madame Annie-Claude Scholtès sur le comité de travail pour la présentation au Forum urbain mondial à Vancouver en juin 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|-----------|-------------|---|
| 71518-314 | 1 878,29 \$ | Événements interculturels // frais de déplacement |
| 04-13493 | 121,71 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|-----------|----------|----------|---|
| 72265-434 | 2 000 \$ | | Bowater-service à la clientèle // gardiennage, sécurité |
| 71518-314 | | 2 000 \$ | Événements interculturels // frais de déplacement |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1082* APPEL DE PROPOSITIONS POUR VENTE DES TERRAINS MUNICIPAUX - DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DU VILLAGE DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur et la vente des terrains de la Ville de Gatineau dans le centre du Village de la Cité, secteur de Gatineau, occasionnera certains frais reliés à l'évaluation et aux frais de publicité;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des terrains à vendre est établie à environ 3 000 000 \$ selon l'évaluation municipale de 2003;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'achat détenue par le Groupe Alexis-Nihon sur les terrains municipaux situés autour du Square de la Cité se terminait le 21 juin 2005;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Alexis-Nihon a procédé à l'achat de trois parcelles de terrains, pour un montant de 1 860 457 \$, pendant l'option d'achat qu'il lui était consentie;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des bâtiments construits a totalisé des investissements de l'ordre de 33 000 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés annuellement par ces investissements totalisent un montant de 1 112 000 \$ en taxes foncières et permet des économies municipales de 52 000 \$ en taxe d'améliorations locales;

CONSIDÉRANT QUE deux options de développement ont été élaborées pour la mise en vente des terrains résiduels municipaux :

1. Option de vente des terrains en bloc;
2. Option de vente des parcelles de terrains séparément.

CONSIDÉRANT QU'après analyse des deux options, l'option 2 est celle qui présente la plus grande flexibilité pour la Ville, tout en permettant à nos partenaires locaux de contribuer au développement de ce secteur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de retenir l'option 2 en raison des avantages offerts par celle-ci.

Le Service de l'évaluation et des transactions immobilières est mandaté pour la mise en valeur et la vente des parcelles selon la politique d'aliénation des biens immobiliers de la Ville.

Le Service d'urbanisme est mandaté pour préparer un plan de développement de ces terrains incluant entre autres, un gabarit des bâtiments, l'établissement de critères architecturaux, la préparation d'une maquette, etc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 62910-411 | 4 695,72 \$ | Transactions immobilières // serv. prof. et génie |
| 62910-341 | 4 695,72 \$ | Transactions immobilières // avis et annonces |
| 04-13493 | 608,56 \$ | TPS à recevoir ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 23 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^c YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROUCHE
 Greffière adjointe
 Comité exécutif